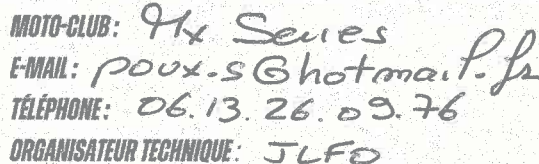


REGLEMENT PARTICULIER 2026

MX SOLO / SIDECAR / QUAD



N° D'ÉPREUVE FEM: 793.
DATE: 12/13 Septembre
LIEU: Reygades (19).

ARTICLE 1 / ASSURANCE

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

Directeur de course -----	FARGES Jean Marc	Licence : -----
Président du Jury ou Arbitre* -----	BREHIER Jean Pierre	Licence* -----
Membre du Jury -----	Martins Jean	Licence -----
Membre du Jury -----	Bougains Gilles	Licence : -----
Commissaire technique responsable -	DA ROCHA Guy	Licence : -----
Responsable du chronométrage -----	FFN	Licence : -----

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
			Voir document en annexe	

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, fortement recommandés : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... *Dr. Richard LENEUF*

Nombre de secouristes *25*

Hôpital le plus proche ... *TULLE*

Nombre d'ambulance(s) ... *6*

Temps de trajet (en min) ... *40 min*

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ... *Circuit Paul Graffi. Père*

Adresse ... *Reygade.*

Caractéristiques :

Longueur du circuit ... *1700 m*

Largeur minimum de la piste ... *7 m*

Largeur de la grille ... *34 m*

Longueur de la ligne droite de départ **74m**

Nombre d'OCP* ... *20*

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : *50*

En manche : *45*

CAPACITÉ QUAD OU SIDECAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE:

10/08/2026

VISA DE LA LIGUE

DATE:

20/08/2026

VISA DE LA FFM

DATE:

25/08/2026

NUMÉRO:

26/0780



Secrétariat
LIMOGES

PD



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB:

DATE:

LIEU:



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
	Contrôles administratifs Contrôles techniques	Vendredi de 15 ^h à 23 ^h Samedi de 7 ^h à 8 ^h .	
HORAIRES VOIR DOCUMENTS EN ANNEXES.			

KENNY FESTIVAL 2026

REGLEMENT PARTICULIER

LIEU / DATE :

Circuit de REYGADES (Corrèze 19), les Samedi 12 Septembre et Dimanche 13 Septembre 2026.

EPREUVE :

Moto cross National : « KENNY FESTIVAL ».

ORGANISATEUR :

MOTO CLUB MX SERIES - 5 Impasse Saint Just - 19100 BRIVE - N° FFM : C3173

Président : Mr Philippe POUX

NOMBRE DE PILOTES ADMIS SUR LA PISTE :

45 pilotes Moto sur la grille de départ.

CLASSES et MACHINES ADMISES :

Machine tout terrain « solo » à partir de 125cc toutes marques.

Les machines « enduro » devront être dépourvues de béquille.

PLAQUES MOTOS :

Un autocollant « KENNY FESTIVAL » avec la lettre correspondant à votre catégorie, vous sera remis au contrôle administratif. Celui-ci devra être apposé obligatoirement en haut de la plaque avant de la machine.

Les numéros attribués par l'organisateur seront compris entre le N° 1 et le N° 45 uniquement.

Pour la Coupe des As les numéros délivrés à l'année seront admis.

Les pilotes devront coller leur propre numéro sur les 3 plaques de la machine, le plus lisiblement possible.

PILOTES ADMIS :

Sont admis tous les pilotes possesseurs d'une licence FFM Compétition 2026.

IMPORTANT :

Pour l'obtention d'une licence FFM Une manifestation 2026 « LJA Toute manifestation 2 jours », pour le week-end, vous devez :

accéder au formulaire sur le site Internet www.ffmoto.org, le remplir et payer en ligne

ATTENTION : Aucune licence ne sera délivrée sur place

ENGAGEMENTS :

Ouverture le 21 Avril 2026, sur le site ENGAGE SPORT accompagné du paiement de **130,00 euros** pour toutes les catégories, et de **90,00 euros** pour la catégorie MOTO VERTE CLASSIC.

Cette somme vous donne droit à la participation à l'épreuve et à l'accès gratuit aux diverses activités, salon tout terrain, animations diverses, concerts...

REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION :

Les frais d'inscription comprennent les frais de gestion de dossier d'un montant de 65,00 euros non remboursable. Le solde, après déduction des frais de dossier, sera remboursé par simple demande reçue par email à office@jlf-events.com avant le 15 août 2026 ; au-delà de cette date aucun remboursement ne sera effectué.

CLASSEMENT :

Le classement s'effectuera **par jour et par catégorie**, 1er : 1 point ; 2me : 2 points ; 3me : 3 points ; 4me : 4 points... Seuls les 25 premiers pilotes de chaque manche seront classés.

Pour la Coupe des As et la catégorie KTM HVA GASGAS, le classement s'effectuera aux points : 1er : 25 points ; 2me : 22 points ; 3me : 20 points ; 4me : 18 points, 5me : 16 points, 6me : 15 points, 7me : 14 points...

La dernière manche KTM HVA GASGAS comptera pour le triple des points : 1er : 75 points, 2ème : 66 points, 3ème : 60 points ...

Pour la catégorie V, 2 classements seront effectués : Pré 1984 et pré 1989.

HORAIRES :

Voir feuille d'horaires ci-jointe.

L'organisateur se réserve le droit à tout moment de modifier les horaires et la durée des manches.

DUREE DES MANCHES :

Les manches se disputeront sur 3,4 ou 5 tours, sauf pour la COUPE DES AS et les Trophées de marque.

RECLAMATIONS :

Par écrit auprès du Directeur de course, accompagné d'un droit d'enregistrement.

ASSURANCE :

Conforme à la législation en vigueur. ASSURANCES LESTIENNE

SERVICE MEDICAL :

Responsable : Richard LENEUF / CROIX ROUGE.

DIRECTEUR DE COURSE :

FARGES Jean Marc

COMMISSAIRES SPORTIFS :

BREHIER Jean Pierre / MARTINS Jean

COMMISSAIRE TECHNIQUE :

DA ROCHA Guy / VALADE Marc

DELEGUE OFFICIELS :

BOUGAIN Gilles

CATEGORIE A

MACHINE 125cc 2 temps
PILOTE : Moins de 25 ans
 Age minimum en accord avec le règlement FFM en fonction des cylindrées *
LICENCE : Licence NJ3C, NCO ou Licence 1 manifestation 2 jours

CATEGORIE B

MACHINE 250cc 4 temps
PILOTE : Moins de 30 ans
 Age minimum en accord avec le règlement FFM en fonction des cylindrées *
LICENCE : Licence NCO ou Licence 1 manifestation 2 jours

CATEGORIE C

MACHINE 250cc 4 temps
PILOTE : Plus de 15 ans
 Age minimum en accord avec le règlement FFM en fonction des cylindrées *
LICENCE : Licence NCO ou Licence 1 manifestation 2 jours

CATEGORIE D

MACHINE 125cc 2 temps / 250cc 4 temps
PILOTE : Tout Age
 (À partir de 13 ans pour 125cc / dès 14 ans pour 250cc)
 Age minimum en accord avec le règlement FFM en fonction des cylindrées
LICENCE : Licence NCO ou Licence 1 manifestation 2 jours

CATEGORIE E

MACHINE 250cc 2 temps / Plus de 300cc 4 temps
PILOTE : Plus de 15 ans
 Age minimum en accord avec le règlement FFM en fonction des cylindrées *
LICENCE : Licence NCO ou Licence 1 manifestation 2 jours

CATEGORIE F

OPEN / - 30 ans
PILOTE : Moins de 30 ans
 Age minimum en accord avec le règlement FFM en fonction des cylindrées *
MACHINE : Moto toutes cylindrées à partir de 125cc
LICENCE : Licence NCO ou Licence 1 manifestation 2 jours

CATEGORIE G

OPEN / + 30 ans
PILOTE: Plus de 30 ans
 Age minimum en accord avec le règlement FFM en fonction des cylindrées
MACHINE : Moto toutes cylindrées à partir de 125cc
LICENCE : Licence NJ3C, NCO ou Licence 1 manifestation

CATEGORIE I

VETERANS
PILOTE : Plus de 38 ans
MACHINE : Moto toutes cylindrées
LICENCE : Licence NCO ou Licence 1 manifestation 2 jours

CATEGORIE K

KENNY PRESSE INDUSTRIE
PILOTE: Tout Age
 Age minimum en accord avec le règlement FFM en fonction des cylindrées *
MACHINE : Moto toutes cylindrées à partir de 125cc
LICENCE : Licence NJ3C, NCO ou Licence 1 manifestation 2 jours

CATEGORIE T

KENNY TWIN (EQUIPE DE DEUX PILOTES)
PILOTE : Tout Age
 Age minimum en accord avec le règlement FFM en fonction des cylindrées *
MACHINE : Moto toutes cylindrées à partir de 125cc
LICENCE : Licence NJ3, NJ3C, NCO ou Licence 1 manifestation 2 jours

CATEGORIE V

MOTO VERTE CLASSIC
PILOTE: Tout Age
 Age minimum en accord avec le règlement FFM en fonction des cylindrées *
MACHINE : Motos Anciennes avant 1989
 (2 classements séparés : pré 84 et pré 89)
LICENCE : Licence MAT ou Licence NCO ou Licence 1 manifestation 2 jours

**CATEGORIE H
(KTM HVA GASGAS)**

KTM HVA GASGAS
PILOTE: Pilotes possesseurs machines KTM HVA GASGAS
MACHINE : Moto toutes cylindrées Age minimum en accord avec le règlement FFM en fonction des cylindrées *
LICENCE : Licence NCO ou Licence 1 manifestation 2 jours

CATEGORIE COUPE DES AS

PILOTE : Tout Age
 Age minimum en accord avec le règlement FFM en fonction des cylindrées *
MACHINE : Moto toutes cylindrées à partir de 125cc
LICENCE : Licence NJ3C ou NCO

* à 13 et 14 ans : 125cc 2t maximum
 à partir de 15 ans : cylindrée libre

KENNY FESTIVAL : HORAIRES

SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026

8:00	à	8:10	Essais Catégorie	V	10 minutes
8:10	à	8:20	Essais Catégorie	T	10 minutes
8:20	à	8:30	Essais Catégorie	K	10 minutes
8:30	à	8:40	Essais Catégorie	I	10 minutes
8:40	à	8:50	Essais Catégorie	H	10 minutes
8:50	à	9:00	Essais Catégorie	G	10 minutes
9:00	à	9:10	Essais Catégorie	F	10 minutes
9:10	à	9:20	Essais Catégorie	E	10 minutes
9:20	à	9:30	Essais Catégorie	D	10 minutes
9:30	à	9:40	Essais Catégorie	C	10 minutes
9:40	à	9:50	Essais Catégorie	B	10 minutes
9:50	à	10:00	Essais Catégorie	A	10 minutes
10:02	à	10:14	1° Manche catégorie	V	(5 Tours)
10:16	à	10:28	1° Manche catégorie	T	(5 Tours)
10:30	à	10:42	1° Manche catégorie	K	(5 Tours)
10:44	à	10:56	1° Manche catégorie	I	(5 Tours)
10:58	à	11:10	1° Manche catégorie	H	(5 Tours)
11:12	à	11:24	1° Manche catégorie	G	(5 Tours)
11:26	à	11:38	1° Manche catégorie	F	(5 Tours)
11:40	à	11:52	1° Manche catégorie	E	(5 Tours)
11:54	à	12:06	1° Manche catégorie	D	(5 Tours)
12:08	à	12:20	1° Manche catégorie	C	(5 Tours)
ENTRACTE					
13:50	à	14:02	1° Manche catégorie	B	(5 Tours)
14:04	à	14:16	1° Manche catégorie MOTUL	A	(5 Tours)
14:18	à	14:33	Essais Libres COUPE DES AS		15 minutes
14:35	à	14:45	2° Manche catégorie	V	(4 Tours)
14:47	à	14:57	2° Manche catégorie	T	(4 Tours)
14:59	à	15:09	2° Manche catégorie	K	(4 Tours)
15:11	à	15:21	2° Manche catégorie	I	(4 Tours)
15:23	à	15:33	2° Manche catégorie	H	(4 Tours)
15:35	à	15:45	2° Manche catégorie	G	(4 Tours)
15:47	à	15:57	2° Manche catégorie	F	(4 Tours)
15:59	à	16:11	1° Manche CHALLENGE MOTOREX		(5 Tours)
16:13	à	16:28	Essais Chrono COUPE DES AS		15 minutes
16:30	à	16:42	Course CADRE ROUGE -30 ans		(5 Tours)
ENTRACTE					
16:44	à	16:54	Essais KTM - session 1		
16:56	à	17:06	Essais KTM - session 2		
17:08	à	17:18	2° Manche catégorie	E	(4 Tours)
17:20	à	17:30	2° Manche catégorie	D	(4 Tours)
17:32	à	17:42	2° Manche catégorie	C	(4 Tours)
17:44	à	17:54	2° Manche catégorie	B	(4 Tours)
17:56	à	18:06	2° Manche catégorie	A	(4 Tours)

KENNY FESTIVAL : HORAIRES

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026

8:00	à	8:08	Essais Catégorie	V	8 minutes
8:08	à	8:16	Essais Catégorie	T	8 minutes
8:16	à	8:24	Essais Catégorie	K	8 minutes
8:24	à	8:32	Essais Catégorie	I	8 minutes
8:32	à	8:40	Essais Catégorie	H	8 minutes
8:40	à	8:48	Essais Catégorie	G	8 minutes
8:48	à	8:56	Essais Catégorie	F	8 minutes
8:56	à	9:04	Essais Catégorie	E	8 minutes
9:04	à	9:14	Warm Up COUPE DES AS		
9:14	à	9:22	Essais Catégorie	D	8 minutes
9:22	à	9:30	Essais Catégorie	C	8 minutes
9:30	à	9:38	Essais Catégorie	B	8 minutes
9:38	à	9:46	Essais Catégorie	A	8 minutes
9:46	à	9:56	Essais KTM - session 3		10 minutes
9:56	à	10:06	Essais KTM - session 4		10 minutes
10:08	à	10:18	3° Manche catégorie	V	(4 Tours)
10:20	à	10:30	3° Manche catégorie	T	(4 Tours)
10:32	à	10:42	3° Manche catégorie	K	(4 Tours)
10:44	à	10:54	3° Manche catégorie	I	(4 Tours)
10:56	à	11:06	3° Manche catégorie	H	(4 Tours)
11:08	à	11:18	3° Manche catégorie	G	(4 Tours)
11:20	à	11:30	3° Manche catégorie	F	(4 Tours)
11:32	à	11:42	3° Manche catégorie	E	(4 Tours)
11:44	à	12:09	1° Manche COUPE DES AS		25 minutes
ENTRACTE					
13:25	à	13:35	3° Manche catégorie	D	(4 Tours)
13:45	à	13:55	3° Manche catégorie	C	(4 Tours)
13:57	à	14:07	3° Manche catégorie B - Course UP DESIGN	B	(4 Tours)
14:09	à	14:19	3° Manche catégorie	A	(4 Tours)
14:21	à	14:31	4° Manche catégorie	V	(4 Tours)
14:33	à	14:43	4° Manche catégorie	T	(4 Tours)
14:45	à	14:55	4° Manche catégorie	K	(4 Tours)
14:57	à	15:07	4° Manche catégorie	I	(4 Tours)
15:09	à	15:21	Course CADRE ROUGE +30 ans		(5 Tours)
15:23	à	15:33	4° Manche catégorie	H	(4 Tours)
15:35	à	15:45	4° Manche catégorie	G	(4 Tours)
15:47	à	15:57	4° Manche catégorie	F	(4 Tours)
15:59	à	16:09	4° Manche catégorie	E	(4 Tours)
16:11	à	16:23	Course YAMAHA 2 temps		(5 Tours)
16:25	à	16:37	Course YAMAHA 4 temps		(5 Tours)
16:39	à	16:51	2° manche CHALLENGE MOTOREX		(5 Tours)
ENTRACTE					
16:43	à	17:08	2° Manche COUPE DES AS		25 minutes
17:10	à	17:20	4° Manche catégorie	D	(4 Tours)
17:22	à	17:32	4° Manche catégorie	C	(4 Tours)
17:34	à	17:44	4° Manche catégorie	B	(4 Tours)
17:46	à	17:56	4° Manche catégorie	A	(4 Tours)

PLAN DÉTAILLÉ PISTE MX REYGADES

2020

Le 09/03/2026

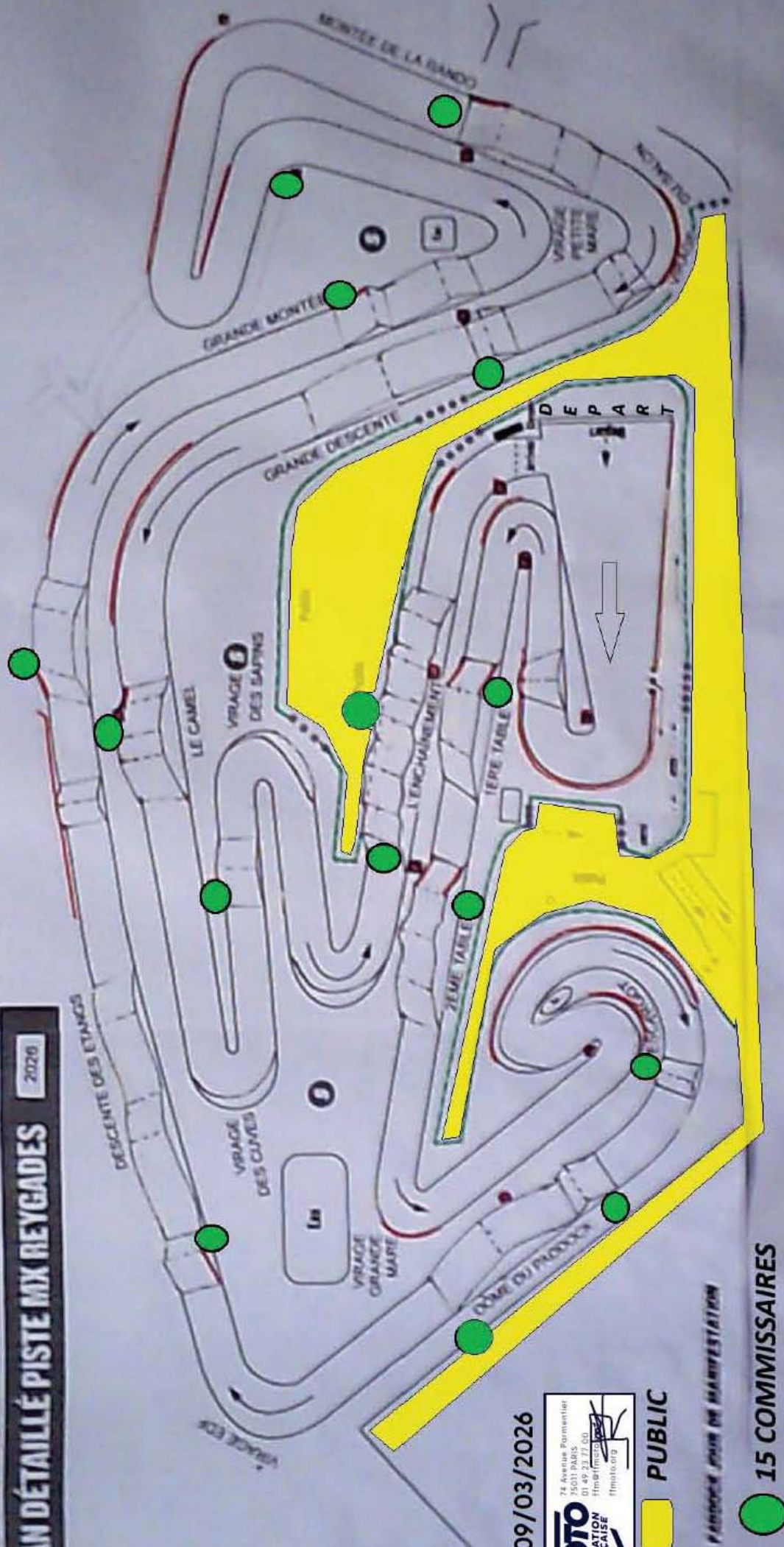


74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@fmto.org
ffmto.org

PUBLIC

© 2000 by John Wiley & Sons, Inc.

15 COMMISSAIRES





**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation
de manifestations de véhicules terrestres à moteur**
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**MOTO CLUB MX SERIES
5 IMPASSE ST JUST - 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **KENNY FESTIVAL 2026** se déroulant à **REYGADE ET SES ENVIRONS** du **12/09/2026** au **13/09/2026**.

Cette attestation est valable du **12/09/2026 à 7h00** au **13/09/2026 à 19h00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à , le **30 juin 2026**

Pour la société,

Corinne CALENDINI
Directrice Vie individuelle et
IARD

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.